



## Prépa ENA / Prépa INET

Année universitaire 2018/2019

**Pour les candidats externes, non-inscrits dans le Diplôme de l'IEP**

**(pour les étudiants s'inscrivant en 5<sup>ème</sup> année du Diplôme, merci de se reporter à la rubrique « Diplôme de l'IEP 5<sup>ème</sup> année »)**

Les inscriptions administratives s'effectueront en présentiel à l'IEP. Les modalités d'inscription (notamment date et heure du rendez-vous) vous seront communiquées à la rentrée par le gestionnaire de la formation.

### Pièces justificatives demandées :

- dossier d'inscription 2018/2019 complété
- 1 photo d'identité sur papier photo avec sur le verso : *nom, prénom* et la précision de la formation dans laquelle vous vous inscrivez (Prépa ENA ou Prépa INET)
- copie \*de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- copie \*du diplôme de Licence ou d'un autre diplôme national sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures
- dernière carte d'étudiant (pour les étudiants déjà inscrits à l'Unistra)
- en cas d'exonération des droits de scolarité : notification d'attribution de bourse 2018/2019
- votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2018/2019, à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagner social et sanitaire des étudiants, les actions de prévention et d'éducation à la santé et donne accès aux services culturels et sportifs de l'Université. **Les étudiants boursiers du CROUS sont exonérés du paiement de la CVEC (90 € pour les non-boursiers), cependant la présentation de l'attestation est un préalable obligatoire à toute inscription administrative**

- un moyen de paiement, de préférence carte bancaire (un paiement à tempérament – en 3 fois – sera possible par carte bancaire) ou chèque (libellé à l'ordre de « M. l'Agent comptable de l'Unistra »)

### ***Pour les étudiants dont il s'agit de la première inscription à l'Université de Strasbourg :***

- numéro INE (figure en général sur le relevé de notes du baccalauréat ou sur un relevé de notes universitaire)
- copie\* du relevé de notes du baccalauréat

**\*AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE PAR LES SERVICES DE L'IEP.  
En l'absence des pièces demandées, votre dossier sera mis en attente de paiement.**